



Organisation der Arbeitswelt Medizinischer Masseure
Organizzazione del mondo di lavoro dei massaggiatori medicali
Organisaziun dal mund da lavur dals massaders medicals
Organisation du monde de travail des masseurs médicaux

Dossier personnel

Déclaration de compétences pour l'admission à l'examen professionnel

Pour les candidat(e)s sans
certificats de modules (dérogation)

Partie 1: Instructions

OdA mm

Sommaire

1. Préambule
2. Objectif
3. Conditions à la constitution du dossier
4. Comblement des lacunes
5. Mode d'emploi du dossier « Preuves de compétences » pour l'admission à l'examen professionnel
6. Dossier « Preuves de compétences »
7. Comment procéder
8. Processus de travail 1 : Mesures et processus d'intervention
9. Processus de travail 2 : Processus de communication
10. Processus de travail 3 : Management des ressources et processus
11. Processus de travail 4 : Développement de la profession et gestion des savoirs
12. Check liste et annexes

OdA mm

1. Préambule

Le dossier „Preuves de compétences“ est à considérer en tant que Portfolio individuel. Sa structure et son organisation sont basés sur le modèle disposant d'une longue expérience dans le domaine du management des compétences, modèle développé par la société CH-Q.

Il soutient généralement la planification et l'organisation de carrière professionnelle, basé sur les ressources et développe en cela la flexibilité.

Le dossier „Preuves de compétences“ est basé sur l'auto-évaluation. Le processus d'évaluation permet à la personne de mettre en réflexion ses expériences professionnelles et personnelles, de clarifier ses propres forces (et faiblesses) et d'esquisser une image claire de ses compétences acquises. Le Portfolio documente les résultats du processus individuel d'auto-évaluation.

Le dossier „Preuves de compétences“ s'adresse aux personnes qui disposent d'expériences professionnelles et d'engagements dans le domaine de la Santé, elles peuvent documenter les formations complémentaires et formations continues y relatives qu'elles ont suivies.

2. Objectif

Grâce au dossier „Preuves de compétences“, le candidat à l'examen professionnel prouve l'acquisition des compétences exigées pour l'obtention du titre de Masseuse médicale avec brevet fédéral, respectivement Masseur médical avec brevet fédéral.

La personne s'appuie sur les expériences accumulées dans ses activités dans le domaine de la Santé et durant les stages de formation clinique.

La personne recense ses connaissances, ses aptitudes et compétences, elle évalue si celles-ci correspondent et sont pertinentes pour le profil professionnel du masseur médical / de la masseuse médicale. Le fondement de l'auto-évaluation est constitué des compétences définies dans les directives relatives à l'examen professionnel ainsi que le profil professionnel défini par l'Organisation du monde du travail responsable, l'Organisation du monde du travail des masseurs médicaux (OdA MM).

La Commission AQ examinera si les preuves déposées sont pertinentes, fiables et probantes (jugement du contenu des dossiers de validation et de la vraisemblance de l'auto-évaluation, etc.), afin que l'équivalence des certificats de modules soit confirmée ou qu'une éventuelle recommandation concernant une formation complémentaire puisse être communiquée.

(Voir aussi sous Annexes: Règlement d'examen professionnel, profil professionnel, Directives et annexes aux directives)

OdA mm

3. Conditions à la constitution du dossier

Conditions formelles¹:

- Certificat de fin de formation professionnelle de base sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC) ou un titre jugé équivalent;
- Autres diplômes et certificats;
- ...

Conditions pratiques sans formation modulaire structurée:

- Justification d'une expérience professionnelle d'au moins un an à temps plein, pour une activité à temps partiel, la durée en est prolongée au pro rata du taux d'activité;
- Preuves de cours, formations continues, etc.;
- Preuve de stage clinique.

4. Comblement des lacunes

Pour le comblement des lacunes, diverses institutions de formation offrent des cours préparatoires. Certains contenus peuvent en outre être travaillés de manière autodidactique. Dans ce cas, les candidats et candidates suivent seulement les cours pertinents au comblement des qualifications nécessaires qui leur manquent. Ils ou elles s'en font confirmer par écrit les contenus par les prestataires de formation. Pour l'auto-formation, ses contenus seront répertoriés en en donnant les références bibliographiques relatives et en précisant où et quand ces compétences ou contenus ont été acquis.

5. Mode d'emploi du dossier „Preuves de compétences“ pour l'admission à l'examen professionnel

De quoi s'agit-il?

Pour chaque compétence, vous recenser, dans le sens d'un bilan personnel vos aptitudes et connaissances actuelles pertinente en rapport avec le profil professionnel du masseur médical / de la masseuse médicale. De là en découle votre profil personnel.

But:

Les éléments décisifs pour la preuve de vos compétences en rapport avec les 4 processus de travail sont clairement illustrés. Vous disposez d'un profil convaincant, pertinent qui démontre vos forces en tant que masseur médical / masseuse médicale.

¹ Voir chiffre 3 du Règlement d'examen professionnel du 19 juin 2009.

OdA mm

Utilités:

- Vous pouvez donner des renseignements de manière claire et compréhensible sur l'état actuel de vos compétences, sur les activités de formation ou professionnelles que vous avez conduites ainsi que sur votre propre appréciation de vos prestations.
- Les preuves formelles de vos prestations sont clairement ordonnées.
- Vous disposez de documents de preuve qui vous seront utiles, voire nécessaires, à d'autres étapes de votre carrière professionnelle.

6. Dossier „Preuves de compétences“

Partie A

Portfolio individuel

Pour le recensement, l'évaluation et la preuve des compétences acquises et qui sont pertinentes pour le profil professionnel du masseur médical, de la masseuse médicale avec brevet fédéral.

- Données personnelles, Curriculum Vitae (Modèle Fiches de travail 1+2)
- Recensement des compétences, aptitudes et connaissances professionnelles (Modèle Fiche de travail 3)
- Preuve des engagements dans le domaine de la santé Stage clinique d'une durée de six mois (Fiche de travail 4)

La partie A du Dossier réunit tous les instruments et documents exigés pour l'admission à l'examen professionnel des masseurs médicaux.

Partie B

Répertoire des preuves² formelles (Attestations de cours, confirmations des engagements, cahiers des charges etc.)

- Preuve de fin de formation de niveau secondaire II³ (certificat fédéral de capacité, attestation de maturité fédérale, etc.)
- Preuve d'une pratique professionnelle⁴ d'au moins une année à plein temps. (Si le taux d'activité est inférieur, la pratique professionnelle requise doit être prolongée d'autant.)
- Attestations de cours, confirmations des engagements, cahiers des charges etc. (Fiche de travail 5)
- Check liste (Fiche en annexe)

² Voir chiffre 3.2 et 3.3 du Règlement d'examen professionnel du 19 juin 2009.

³ Voir chiffre 3.31a) du Règlement d'examen professionnel du 19 juin 2009.

⁴ Voir chiffre 3.31b) du Règlement d'examen professionnel du 19 juin 2009.

OdA mm

Modèles des fiches de travail

Fiche de travail 1

Données personnelles

Nom et prénom	
Date de naissance	
Lieu d'origine ou nationalité	
Etat civil	
Profession	
Adresse	
No postal / Lieu	
No de tél. privé	
No de tél. prof.	
No de fax	
Adresse E-mail	

Modèle

OdA mm

Fiche de travail 2

Curriculum Vitae

Identité	
Écoles / Certificats et diplômes	
Activités professionnelles	
Activités dans le domaine de la Santé	
Formation continues	
Activités extra professionnelles	
Loisirs	

Modèle

7. Comment procéder

1. *S'orienter*

Lisez attentivement les documents descriptifs ainsi que ceux, réglementaires, listés en annexe du dossier de manière à vous représenter précisément les compétences requises ainsi que les conditions d'admission à l'examen professionnel.

Vous pouvez déduire ces informations des conditions d'admission définies dans le Règlement d'examen, des processus de travail et des compétences professionnelles définies dans les directives et ses annexes ainsi que du profil professionnel défini par l'organe responsable.

2. *Décrire les compétences, aptitudes et connaissances*

(Fiche de travail 3, Rubrique a)

Étant donné que vous avez suivi divers cours / formations continues à des fins professionnelles et que vous avez acquis certaines compétences, connaissances et aptitudes de par votre parcours professionnel tout comme par auto-formation, décrivez de manière succincte, avec vos propres mots, quelles sont vos capacités et ce que vous pouvez réaliser. Vous trouverez les fiches de travail correspondantes vous permettant de procéder sous Rubrique a de manière systématique dans le dossier.

3. *Prouver*

(Fiche de travail 3, Rubrique b)

Dans la rubrique b de la fiche de travail, vous mettez en évidence à quelle occasion vous avez acquis les compétences actuelles. À cet effet, vous répertoriez les cours, les formations continues et les engagements dans le domaine de la Santé pertinents. Classez tous les moyens de preuve formelle dont vous disposez. Pour l'auto-formation, indiquez celle-ci dans la rubrique correspondante et fournissez quelques références bibliographiques pertinentes.

4. *Documenter les engagements dans le domaine de la Santé (stage clinique d'une durée de six mois).*

(Fiche de travail 4)

Vous apportez la preuve de vos engagements dans le domaine de la Santé durant un stage clinique d'une durée de six mois à un taux d'activité de 100%.

Dix de vos prestations seront supervisées par un physiothérapeute diplômé ou un médecin et seront discutées. Pour les autres engagements, un masseur médical / une masseuse médicale peut en assumer la supervision.

Listez vos engagements / prestations dans la fiche de travail correspondante, indiquez en la date et faites confirmer votre engagement par votre employeur / votre mandant dans la rubrique correspondante.

Pour les engagements sous supervision, la profession de l'accompagnant/-e est à indiquer dans la colonne correspondante et la signature de ce /cette dernier/ère est requise.

OdA mm

5. Moyens de preuves (Fiche de travail 5)

Dans le répertoire des moyens de preuves, listez chronologiquement toutes les attestations de cours, formations continues, attestations de travail, cahier des charges et autres justificatifs. Ordonnez ceux-ci selon les mots-clés (catégories) suivant(e)s :

- a. Formations de base et continue (cours)
- b. Activités professionnelles
- c. Activités extra-professionnelles (par exemple: compétences acquises lors de service civil ou militaire, autres activités associatives, etc.).

Numérotez tous les documents de preuve fournis de manière à n'en noter que le numéro dans la **Fiche de travail** correspondante.
Ne joignez que des copies des originaux⁵.

En général, les preuves valables sont des certificats de travail ou des références écrites attestées, datées et signées des employeurs, respectivement des mandataires correspondants. Le candidat ou la candidate dépose avec son dossier d'admission les preuves correspondantes. Vous vous rendez peut-être déjà compte à ce stade du travail que certains documents décisifs vous manquent. Essayez de vous les procurer après coup.

N.B.: Les cours préparatoires ne sont pas valable pour le calcul et la preuve de la pratique professionnelle requise⁶.

Modèles des fiches de travail

Fiche de travail 3

Processus de travail 1: Mesures et processus d'intervention

Compétence 1.1: Saisie, interprétation et documentation de données

Situation:

Le masseur médical collecte les informations importantes relevant de l'exercice de sa profession. Il interprète et établit un bilan en tenant compte de la personnalité de son patient et de son entourage. Il assure et garantit la documentation de toutes les données relatives à son champ d'action.

Informations	De quelles aptitudes, connaissances et compétences disposez-vous par rapport à la situation et au modèle de soins mentionnés? - De quoi êtes-vous conscient? - Que pouvez-vous réaliser? Rubrique a	À et par où avez-vous acquis les compétences en rapport avec la situation, le modèle d'action mentionnés? Dans quelle activité/ tâche? Quel cours/module avez-vous suivis ? Quels sont vos moyens de preuve? Rubrique b
Etablit toutes les données importantes et recherche activement les informations écrites et orales pertinentes.		
Vérifie la pertinence des données en rapport aux mesures thérapeutiques envisagées.		
Documente les informations écrites et orales de manière objective et orientée selon la résolution des problèmes identifiés.		
Contrôle les dossiers dans leur intégralité, se renseigne et les complète le cas échéant.		

⁵ En cas de doute, la commission chargée de l'assurance de la qualité peut exiger des copies certifiées conformes.

⁶ Voir chiffre 3.31 b) du Règlement d'examen professionnel du 19 juin 2009.

OdA mm

Fiche de travail 4

Preuve des engagements dans le domaine de la Santé

Engagements

Type d'engagements	Dates des engagements	Confirmation formelle	Indication de la profession de la personne accompagnatrice ou responsable des engagements

Engagements: selon le profil professionnel le masseur médical utilise avant tout les techniques ou applications dites passives qui sont appropriées à la réduction, l'élimination des états douloureux et pathologiques tels que les douleurs, les défauts de postures et tensions musculaires, ou encore les prévenir et par là récupérer, maintenir et développer la mobilité fonctionnelle normale désirée. Il applique en premier lieu les méthodes thérapeutiques suivantes : massage classique, le massage du tissu conjonctif, le drainage lymphatique manuel, le massage réflexe, les traitements du colon et du périoste tout comme la gymnastique, l'hydro- et l'électrothérapie.

Fiche de travail 5

Répertoire des moyens de preuve formelle

Nr.	Pièce justificative	Établissement	Institution / Entreprise

8. Profil personnel actuel

Processus de travail 1: Mesures et processus d'intervention

Le masseur médical traite d'une part les causes et les conséquences de troubles de la santé et travaille d'autre part dans le cadre de mesures préventives. Il agit de manière autonome ou sur mandat d'autres professionnels de la santé. Sur la base d'un plan de traitement, il définit et choisit les procédures et les interventions thérapeutiques ou préventives spécifiques

Présentation et preuve des compétences, connaissances et capacités actuelles

- Rubrique a: Indications au sujet des connaissances, aptitudes et compétences
- Rubrique b: Indications au sujet de leurs acquisitions (où? et quand?)

9. Profil personnel actuel

Processus de travail 2: Processus de communication

Le masseur médical s'entend en tant qu'intermédiaire communicatif de ses moyens d'intervention afin d'établir de toutes parts des relations optimales, de répondre au mandat thérapeutique et se prémunir contre les éventuels conflits.

Il dispose des compétences communicatives nécessaires à la collaboration avec les clients/patients, au sein d'une équipe interdisciplinaire et pour la coordination indispensable aux différentes étapes de la prise en charge

Présentation et preuve des compétences, connaissances et capacités actuelles

Rubrique a: Indications au sujet des connaissances, aptitudes et compétences

Rubrique b: Indications au sujet de leurs acquisitions (où? et quand?)

10. Profil personnel actuel

Processus de travail 3: Management des ressources et processus

Le masseur médical veille activement au climat optimal de travail dans son entreprise, aménage sa place de travail en conformité avec les exigences actuelles, se conforme aux besoins médicaux du patient autant qu'à ses propres besoins.

Présentation et preuve des compétences, connaissances et capacités actuelles

Rubrique a: Indications au sujet des connaissances, aptitudes et compétences

Rubrique b: Indications au sujet de leurs acquisitions (où? et quand?)

11. Profil personnel actuel

Processus de travail 4: Développement de la profession et gestion des savoirs

Le masseur médical est tenu de suivre une formation professionnelle et personnelle continue pour prendre en compte et maintenir à niveau les attentes face à la profession et répondre aux exigences professionnelles spécifiques et sociales qui en découlent.

Présentation et preuve des compétences, connaissances et capacités actuelles

Rubrique a: Indications au sujet des connaissances, aptitudes et compétences

Rubrique b: Indications au sujet de leurs acquisitions (où? et quand?)

12. Profil personnel actuel

Stage clinique: Preuve des engagements dans le domaine de la Santé

Stage clinique auprès d'un formateur reconnu d'une durée de six mois sous supervision systématique, évaluation^{‡‡} et discussion d'évaluation formative suivie d'un rapport final d'évaluation sommative.

Le masseur médical applique d'abord sous supervision les techniques et méthodes apprises de manière correcte et autonome. Il conduit les entretiens avec les patients, il établit les bilans et soumet les concepts thérapeutiques développés au mandant.

Présentation et preuve des compétences, connaissances et capacités actuelles

Rubrique a: Indications au sujet des connaissances, aptitudes et compétences

Rubrique b: Indications au sujet de leurs acquisitions (où? et quand?)

^{‡‡} Les évaluations périodiques par un formateur reconnu s'appliquent au moins à trois traitements cliniques. La durée globale est au moins de trois heures.

OdA mm

Annexe au dossier

Check liste et Annexes

	Effectués
Données personnelles	<input type="checkbox"/>
Curriculum Vitae	<input type="checkbox"/>
Recensement des compétences professionnelles, des connaissances et capacités	
Processus de travail 1	<input type="checkbox"/>
Processus de travail 2	<input type="checkbox"/>
Processus de travail 3	<input type="checkbox"/>
Processus de travail 4	<input type="checkbox"/>
Preuve des engagements dans le domaine de la Santé (Stage clinique de six mois) (Fiche de travail 4)	<input type="checkbox"/>
Répertoire des moyens de preuve formelle (Fiche de travail 5) <ul style="list-style-type: none">• Répertoire des moyens de preuve• Copies des attestations de cours• Copies des cahiers des charges• Preuve du certificat de niveau secondaire II• Preuve d'une pratique professionnelle d'au moins d'une année à plein temps	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Annexes

Tous les documents annexes sont téléchargeables sous <http://www.oda-mm.ch>

Annexe 1 Profil professionnel de juin 2008

Annexe 2 Règlement d'examen professionnel du 19 juin 2009

Annexe 3 Directives et Annexes 1 et 2

À consulter